



## Cerefit™ B Fongicide

<b>GROUPE</b>	<b>3</b>	<b>FONGICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Le Cerefit™ B procure une suppression à spectre large des maladies dans les cultures de blé, d'orge, d'avoine, de maïs et de soya (cultivé pour les semences), d'haricots secs comestibles, et la répression de la septoria triseti chez les graines de l'alpiste des Canaries.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : propiconazole 435 g/L  
Concentré émulsifiable

Nº D'HOMOLOGATION 33348 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



**POISON**

**AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU  
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : 1 L - Vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les bruines ni les vapeurs de pulvérisation. Nocif si ingéré, inhale ou absorbé par la peau. Cause une irritation des yeux et de la peau. Ce produit peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistants aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. En outre, porter des lunettes de protection ou un écran facial chimiques au cours du mélange/chargement. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée ou / et un cockpit. Il faut utiliser des appareils mécaniques de signalisation.

Ne pas manger, boire ou fumer au cours du travail ; se laver à fond les mains et le visage avant de travailler. Nettoyer immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou du mélange de pulvérisation de la peau, des vêtements ou des yeux.

Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond le corps entier. Laver les vêtements de travail contaminés séparément des autres vêtements avant de les remettre. Ne pas contaminer la nourriture humaine ni la nourriture animale.

Ce produit contient du distillat de pétrole qui est de modérément toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de :

- 1 jour pour la récolte manuelle ou l'écimage manuel du maïs, and
- 12 heures pour toute autre activité et culture.

NOTE : NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures vertes traitées dans les trois jours suivant l'application du fongicide Cerefit B.

## **PREMIERS SOINS**

**Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Pas d'antidote spécifique. Traiter les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

#### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

#### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les endroits où le sol est perméable (par exemple, un sol sablonneux) et où la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, et sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit si une forte pluie est prévue. Le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduit en aménageant une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau. Ce produit est toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application (par exemple, haies et boisés).

#### **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans le contenant original dans un endroit sûr et sec. Éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et fertilisants. Tenir loin de la nourriture humaine et de la nourriture animale.

#### **ÉLIMINATION**

##### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

##### **Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## INFORMATION GÉNÉRALE

Le Cerefit B est un fongicide systémique à large spectre pour suppression ou la répression d'un large éventail de maladies de certaines cultures. Le Cerefit B protégera la culture des pertes de rendement et de qualité dues aux maladies. Le Cerefit B peut être utilisé conjointement avec des taux de semis plus élevés, de plus grandes quantités de fertilisant, des régulateurs de croissance des plantes et d'autres fongicides si requis. (Voir la note au-dessous de Précautions).

## PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE

Le Cerefit B doit être appliqué en tant que mesure de prévention contre les maladies. Les maladies établies sont plus difficiles à supprimer et peuvent avoir déjà diminué la vigueur de la culture.

S'il pleut dans l'heure suivant l'application, une deuxième application est nécessaire.

Ne pas laisser le bétail paître dans les cultures fourragères traitées dans les trois jours suivant l'application.

Ne pas utiliser dans les serres.

**NE PAS** permettre d'entrer dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application. Voir la section **MODE D'EMPLOI** pour connaître les intervalles d'entrée spécifiques à une culture.

NE PAS appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, cuvettes des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et terres humides), des estuaires ou des habitats marins.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

### Application par pulvérisateur agricole

**NE PAS** pendant des périodes de clam plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### Application aérienne

**NE PAS** pendant des périodes de clam plat. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

### Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité ou l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

## MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UN CONTRÔLE IRRÉGULIER DES FONGICIDES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

## Renseignements sur les cultures

Le Cerefit B peut être appliqué aux cultures suivantes :

blé d'hiver

blé de printemps (y compris de force roux, durum, Canada prairie, tendre blanc)

orge de printemps

avoine

maïs (y compris de grande culture, à semence et sucré)

haricots secs comestibles (y compris rognon, rond blanc et blanc)

soya (cultivé pour semences)

graines de l'alpiste des Canaries

## Maladies supprimées ou réprimées

Blé d'hiver et blé de printemps (y compris de force roux, durum, Canada prairie, tendre blanc)	Rouille brune ( <i>Puccinia triticina</i> ) Oïdium ( <i>Erysiphe graminis</i> ) Tache des glumes ( <i>Stagonospora nodorum</i> ) Tache Septorienne ( <i>Septoria tritici</i> ) Rouille noire ( <i>Puccinia graminis</i> ) Rouille jaune ( <i>Puccinia striiformis</i> ) Tache helminthosporienne ( <i>Pyrenophora tritici-repentis</i> )
Orge de printemps	Rouille brune ( <i>Puccinia hordei</i> ) Tache réticulée ( <i>Pyrenophora teres</i> ) Oïdium ( <i>Erysiphe graminis</i> DC f. sp. hordei) Échaudure ( <i>Rhynchosporium secalis</i> ) Tache Septorienne ( <i>Septoria passerinii</i> ) Tache helminthosporienne de l'orge ( <i>Helminthosporium sativum</i> ) Rouille noire ( <i>Puccinia graminis</i> )
Avoine	Rouille couronnée ( <i>Puccinia coronata</i> ) Septoriose ( <i>Septoria avenae</i> )
Maïs	Lésion ocellée ( <i>Aureobasidium zeae</i> ) Tache grise ( <i>Cercospora zeae-maydis</i> ) Tache helminthosporienne du gazon ( <i>Helminthosporium carbonum</i> ) Helminthosporiose du Nord du maïs ( <i>Setosphaeria turcica</i> ) Rouilles ( <i>Puccinia sorghi</i> ) Helminthosporiose du Sud du maïs ( <i>Cochliobolus heterostrophus</i> )
Soya (cultivé pour semences)	Rhizoctone commun ( <i>Rhizoctonia solani</i> ) Oeil de grenouille ( <i>Cercospora spp.</i> )
Haricots secs comestibles (y compris rognon, rond blanc et blanc)	Rouille ( <i>Uromyces appendiculatus</i> )
Graines de l'alpiste des Canaries	<i>Septoria triseti</i>

### Renseignements sur le pulvérisateur et l'application

La performance de ce produit dépend d'une application correcte. Suivre les lignes directrices indiquées ci-dessous pour obtenir une application optimale de Cerefit B.

<b>Pulvérisateur</b>	<b>Application terrestre</b>	<b>Application aérienne</b>
<b>Volume de pulvérisation</b>	minimum 200 litres d'eau par hectare	40 - 50 litres d'eau par hectare
<b>Pression de pulvérisation</b>	200 - 300 kPa	100 - 200 kPa
<b>Type de buse</b>	Jet plat 110° (XR11004, 4110-20)	Jet plat 6510-6515 ou cône creux (D8-45)
<b>Grosseur des gouttelettes</b>	Moyenne (300 - 400 microns VMD)	Moyenne (350 - 400 microns VMD)
<b>Vitesse (appl. terrestre)</b>	10 km/h	
<b>Angle de buse</b>	90° (orientée vers le bas)	90° (orientée vers le bas)
<b>Hauteur de rampe</b>	40-50 cm au-dessus du couvert	2-3 m au-dessus du couvert

### Application terrestre

#### Instructions pour le mélange et la pulvérisation

1. L'équipement de pulvérisation doit avoir été bien rincé à l'eau froide avant de mélanger le Cerefit B.
2. Remplir la moitié du réservoir de pulvérisation d'eau froide. Commencer une agitation modérée.
3. Ajouter la quantité requise de Cerefit B puis agiter à fond.
4. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au 9/10 et, si c'est applicable, ajouter la quantité requise de produit d'association.
5. Finir de remplir le réservoir d'eau, poursuivant l'agitation au cours du mélange et de la pulvérisation.
6. Utiliser des tamis de buses pas plus fin que 50 mailles. Garder la conduite de dérivation ouverte ou près du fond du réservoir afin de minimiser le moussage.

### Application aérienne

#### Instructions pour le mélange et la pulvérisation

1. L'équipement de pulvérisation doit avoir été bien rincé à l'eau froide avant de mélanger le Cerefit B.
2. Remplir la moitié du réservoir de pulvérisation d'eau froide. Commencer une agitation modérée.
3. Ajouter la quantité requise de Cerefit B puis agiter à fond.
4. Continuer à remplir le réservoir d'eau jusqu'au 9/10 et, si c'est applicable, ajouter la quantité requise de produit d'association.
5. Finir de remplir le réservoir de prémélange d'eau.
6. Maintenir une agitation modérée au cours du mélange.
7. Transférer le contenu du prémélange dans le réservoir de pulvérisation de l'aéronef.
8. Maintenir une agitation suffisante au cours du mélange et de la pulvérisation pour s'assurer que le Cerefit B demeure en suspension.
9. Utiliser des tamis de buses pas plus fin que 50 mailles. Garder la conduite de dérivation ouverte ou près du fond du réservoir afin de minimiser le moussage.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette. Les taux, les conditions et les précautions à prendre sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage soit uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. Une humidité élevée et des températures basses (10 – 20 ° C) permettent un dépôt plus efficace des gouttelettes de pulvérisation.

#### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - application de pesticides par aéronef* (élaborées par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides) doivent être présentes. Ne pas épandre sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Respecter les zones tampons spécifiées. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales.

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grand eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **Application aérienne - Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question ou pour obtenir des conseils techniques, contacter le fabricant au 1-800-667-3852, le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : Appliquer au taux recommandé dans un volume de pulvérisation d'au moins 50 litres par hectare.



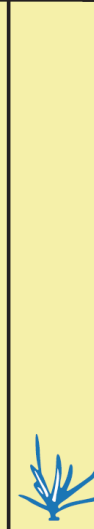





#### **Instructions pour le mélange et la pulvérisation du fertilisant**









Si on le souhaite, on peut appliquer de petites quantités d'azote avec le Cerefit B. La quantité appropriée d'urée peut être dissoute dans de l'eau puis ajoutée au réservoir de pulvérisation avant d'ajouter le Cerefit B. Le taux d'azote ne doit pas dépasser 10 kg/ha.

MISE EN GARDE : Des concentrations excessives d'azote peuvent nuire à la culture.  
 NOTE : NE PAS ajouter d'azote lorsqu'on mélange en réservoir le Cerefit B à un herbicide.

**BLÉ, ORGE, AVOINE**

**STADES DE CROISSANCE DES CÉRÉALES**

							
Trois feuilles	Début du tallage	Talles formées	Allongement de la gaine des feuilles	Feuilles bien droit	Apparition du premier noeud	Apparition du deuxième noeud	Apparition de la feuille étendard
<b>13</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>30</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>37</b>

							
Apparition de la ligule de la feuille étendard	Gonflement	Émergence de l'épi	Épi à moitié sorti de sa gaine	Épi complète- ment sorti	Floraison terminée à la base de l'épi	Floraison complète stade aqueux	Grain dur
<b>39</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>55</b>	<b>59</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>91</b>



## CALENDRIER DE PULVÉRISATION PAR CULTURE

### BLÉ, ORGE, AVOINE

<p><b>MODE D'EMPLOI :</b> Appliquer le fongicide Cerefit B aux premiers signes de maladie. Ceci peut survenir au cours du tallage ou de la montaison. Règle générale, une application à partir du début de la montaison jusqu'à l'émergence de la feuille étendard est requise. Le fongicide Cerefit B demeure environ trois semaines dans la plante. Si des conditions favorisant les maladies persistent après cette période de temps, une autre application sera nécessaire pour maintenir la suppression. Cette deuxième application est généralement effectuée au moment de l'apparition de l'épi. Dans la plupart des cas, cette seconde application est essentielle pour maintenir la suppression de l'ensemble des maladies reliées à la <i>Septoria</i>.</p>				
CULTURE/MALADIE SUPPRIMÉES /	TAUX/ HA	PREMIÈRE APPLICATION	APPLICATION SUBSÉQUENTE	NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR SAISON
<p><b>BLÉ</b> Tache septorienne (<i>Septoria tritici</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p><b>ORGE DE PRINTEMPS</b> Tache réticulée (<i>Pyrenophora teres</i>)</p>	285 mL	Aux premiers signes de maladie, habituellement au début de la montaison (S.C. 29-37).	Avant que l'épi n'ait émergé de moitié (S.C. 49-55).	2
<p><b>BLÉ</b> Septoriose du blé (<i>Septoria tritici</i>)</p> <p>Tache septorienne des glumes du blé (<i>Stagonospora nodorum</i>)</p> <p>Blanc (Erysiphe graminis)</p> <p>Rouille de la feuille (<i>Puccinia triticina</i>)</p> <p>Rouille de la tige (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p>Rouille jaune du blé (<i>Puccinia striiformis</i>)</p>	285 mL	Aux premiers signes de maladie, habituellement au début de la montaison (S.C. 29-37).	Avant que l'épi n'ait émergé de moitié (S.C. 49-55).	Pour le blanc, la rayure réticulée de l'orge et le tache pâle, dans les endroits qui exercent une pression importante de la maladie, ne pas faire plus d'une (1) application de Cerefit B avant d'alterner avec un fongicide ayant un autre mode d'action indiqué sur son étiquette.

<p><b>ORGE DE PRINTEMPS</b> Rayure réticulée de l'orge (<i>Drechslera teres</i>)</p> <p>Tache helminthosporienne de l'orge (<i>Cochliobolus sativus</i>)</p> <p>Tache pâle (<i>Rhynchosporium secalis</i>)</p> <p>Blanc (<i>Erysiphe graminis</i> DC. f. sp. <i>hordei</i>)</p> <p>Septoriose du blé (<i>Septoria passerinii</i>)</p> <p>Rouille brune (<i>Puccinia hordei</i>)</p> <p>Rouille noire (<i>Puccinia graminis</i>)</p> <p><b>AVOINE</b> Septoriose (<i>Septoria avenae</i>)</p> <p>Rouille couronnée (<i>Puccinia coronata</i>)</p>				
EFFECTUER LA DERNIÈRE APPLICATION AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE.				

<b>MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE FONGICIDE POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE</b>			
On peut mélanger en réservoir le Fongicide Cerefit B avec le Fongicide Cerefit A (picoxystrobin) en utilisant des taux d'application réduits pour les deux produits dans le blé, l'orge, et l'avoine pour la suppression des maladies énumérées ci-dessous. Ce mélange en réservoir fournira de multiples modes d'action pour la suppression des maladies et la gestion de la résistance aux fongicides.			
<b>BLÉ, ORGE DE PRINTEMPS et AVOINE</b>			
MALADIE	TAUX/HA FONGICIDE CEREFIT B	TAUX/HA FONGICIDE CEREFIT A	REMARQUES
<p><b>BLÉ :</b> Rouille brune (<i>Puccinia triticina</i>) Rouille noire * (<i>Puccinia graminis</i>) Oïdium * (<i>Erysiphe graminis</i>) Tache des glumes * (<i>Stagonospora nodorum</i>) Tache Septorienne (<i>Septoria tritici</i>) Rouille jaune (<i>Puccinia striiformis</i>) Tache helminthosporienne (<i>Pyrenophora tritici-repentis</i>)</p> <p><b>ORGE DE PRINTEMPS:</b> Rouille brune * (<i>Puccinia hordei</i>) Rouille noire * (<i>Puccinia graminis</i>)</p>	216 mL	328 mL	Pour une application anticipée, appliquer aux premiers signes de maladie, habituellement au début de la montaison (S.C. 12-36). Pour une application tardive, appliquer aux dernières feuilles (S.C. 39-41). Ne pas appliquer après la floraison «Feeke's 10,5 ou Zadoks 59»

Tache réticulée ( <i>Pyrenophora teres</i> ) Oïdium * ( <i>Erysiphe graminis</i> DC. f. sp. <i>hordei</i> ) Échaudure * ( <i>Rhynchosporium secalis</i> ) Tache Septorienne * ( <i>Septoria passerinii</i> ) Tache Helminthosporienne de l'orge * ( <i>Helminthosporium sativum</i> )			
<b>AVOINE :</b> Rouille couronnée ( <i>Puccinia coronata</i> ) Septoriose ( <i>Septoria avenae</i> )	285 mL	440 mL	S'il y a un historique de degré de maladies élevé dans le champ et/ou si les conditions dans le champ favorisent le développement de maladies utiliser le taux le plus élevé énumérés.
EFFECTUER LA DERNIÈRE APPLICATION AU MOINS 45 JOURS AVANT LA RÉCOLTE. EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON *Appliqués seulement au taux élevé (285 mL/ha du Cerefit B et 440 mL/ha) du Cerefit A Fongicide.			

### MÉLANGE EN RÉSERVOIR D'HERBICIDE- BLÉ ET ORGE

Le fongicide Cerefit B peut être mélangé en réservoir qu'avec UN SEUL de ces herbicides : 2,4-D Amine, MCPA Amine, herbicide émulsifiable liquide BADGE, Horizon 240 EC, Bromotril 240 EC, Buctril M, Pardner, Logic, Mextrol 450, Approve et Broadband.

#### Mises en garde concernant le mélange en réservoir

1. Ne pas mélanger en réservoir le fongicide Cerefit B avec des herbicides utilisés pour application sur l'avoine.
2. Les mauvaises herbes et les cultures doivent être au stade précis de croissance spécifié à la fois dans l'étiquette du fongicide Cerefit B et dans celle du produit d'association.
3. Les formulations de 2,4-D et de MCPA doivent être appliqués par voie terrestre ou aérienne ; les mélanges en réservoir de fongicide Cerefit B et d'herbicide émulsifiable liquide BADGE, de Bromotril 240 EC, de Buctril M, de Logic, de Mextrol 450, d'Approve et de Pardner.
4. Consulter l'étiquette du produit d'association pour la liste des mauvaises herbes supprimées.
5. Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lisez et observez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions relatives à chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et précautions les plus strictes sur l'étiquette.
6. Toujours vérifier la compatibilité en pré-mélangeant au préalable de petites quantités proportionnelles d'eau, de fongicide Cerefit B, et de produit d'association.

#### NOTE:

- Ne pas laisser paître les animaux dans cultures fourragères traitées dans les trois jours suivant l'application de fongicide Cerefit B.
- Ne pas nourrir le bétail de paille provenant de cultures traitées avec des mélanges en réservoir.

### MÉLANGE EN RÉSERVOIR D'HERBICIDE- BLÉ

POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PRAIRIES ET LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE-DE-LA-PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

On peut mélanger en réservoir le fongicide Cerefit B à l'herbicide Horizon 240EC pour supprimer les maladies et les graminées adventices.

**Mises en garde concernant le mélange en réservoir :**

1. Ne pas appliquer par voie aérienne.
2. Consulter l'étiquette de l'herbicide Horizon 240EC pour la liste des mauvaises herbes supprimées, le mode d'emploi et les précautions.
3. Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lisez et observez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions relatives à chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et précautions les plus strictes sur l'étiquette.
4. Appliquer avant l'émergence de la 4<sup>e</sup> talle (moment d'application de l'herbicide).

**MAÏS À SEMENCE, DE GRANDE CULTURE ET SUCRÉ**

MALADIE SUPPRIMÉES	TAUX/HA FONGICIDE CEREFIT B UTILISÉ SEUL	TAUX/PRODUIT D'ASSOCIATION	REMARQUES
Rouilles ( <i>Puccinia sorghi</i> )	285 mL	+ 83 mL de Silencer 120 EC	Appliquer 285 mL de fongicide Cerefit B par hectare lorsque les premières pustules de rouille apparaissent. En cas de maladie grave, effectuer une deuxième application 14 jours plus tard.  <b>Maïs à semence seulement</b> : En cas de maladie grave, effectuer une troisième application 14 jours plus tard.
Tache des feuilles helminthosporienne ( <i>Helminthosporium carbonum</i> )  Helminthosporiose du Nord du maïs ( <i>Setosphaeria turcica</i> )  Helminthosporiose du Sud du maïs ( <i>Cochliobolus heterostrophus</i> )	145-285 mL	83 mL de Silencer 120 EC	Appliquer 145-285 mL de fongicide Cerefit B par hectare lorsque les maladies apparaissent. Utiliser le taux de 145 mL si le degré de maladie est faible.
Lésion ocellée ( <i>Aureobasidium zeae</i> )  Tache grise ( <i>Cercospora zeaemaydis</i> )	285 mL	83 mL de Silencer 120 EC	Appliquer 285 mL de fongicide Cerefit B par hectare lorsque les maladies apparaissent.

## MÉLANGE EN RÉSERVOIR – MAÏS À SEMENCE, DE GRANDE CULTURE ET SUCRÉ

On peut mélanger en réservoir le fongicide Cerefit B UN SEUL des produits d'association suivants: Insecticide Silencer 120EC, Matador 120 EC, Warrior et Ripcord.

Un délai de réentrée de un jour est requis pour les travailleurs qui récoltent à la main et écient le maïs traité.

### Mises en garde concernant le mélange en réservoir :

1. Les mélanges en réservoir de fongicide Cerefit B + d'Insecticide Silencer 120EC, de fongicide Cerefit B + Matador 120 EC ou de fongicide Cerefit B + Ripcord peuvent être appliqués par voie aérienne ou terrestre. Utiliser 40 L d'eau par hectare pour l'application aérienne.
2. Les insectes et les cultures doivent être au stade spécifié dans l'étiquette du fongicide Cerefit B ainsi que dans celles de l'Insecticide Silencer 120EC, du Matador 120 EC, du Warrior et du Ripcord. Suivre le mode d'emploi et les précautions de toutes les étiquettes. **NE PAS APPLIQUER LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC WARRIOR INSECTICIDE PAR VOIE AÉRIENNE**
3. Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lisez et observez toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions relatives à chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et précautions les plus strictes sur l'étiquette.
4. **NE PAS** appliquer dans les 14 jours de la récolte lorsqu'on utilise ces mélanges en réservoir sur le maïs de grande culture et le maïs sucré.
5. Toujours vérifier la compatibilité en pré-mélangeant au préalable de petites quantités proportionnelles d'eau, de fongicide Cerefit B, et de produit d'association.

### SOYA CULTIVÉ POUR LES SEMENCES

MALADIE SUPPRIMÉES	TAUX/HA	REMARQUES
Rhizoctone commun ( <i>Rhizoctonia solani</i> )  Oeil de grenouille ( <i>Cercospora</i> spp.)	285-440 mL	Appliquer 285-440 mL de Cerefit B par hectare, au moyen d'équipement d'application terrestre seulement, aux premiers signes de maladie. Utilisez le taux le plus élevé pour la suppression s'il y a des antécédents de forte pression de la maladie dans le champ et/ou si les conditions du champ favorisent le développement de la maladie. En cas de maladie grave, effectuer une deuxième application 14 jours après la première application.
Ne pas récolter le soya dans les 50 jours suivant la dernière application. Pour utilisation seulement sur le soya cultivé pour les semences. Les semences de soya récoltées ne doivent pas servir à l'alimentation humaine ou animale.		

### GRAINES DE L'ALPISSE DES CANARIES

MALADIE RÉPRIMER	TAUX/HA	REMARQUES
( <i>Septoria triseti</i> )	285 mL	Pour réprimer la <i>Septoria triseti</i> ; effectuer une application à l'émergence de la feuille étendard ; application terrestre seulement ; appliquer dans 200 L d'eau/ha.

### HARICOTS SECS COMESTIBLES

MALADIE SUPPRIMÉES	TAUX/HA	REMARQUES
Rouille ( <i>Uromyces appendiculatus</i> )	285 mL	Appliquer 285 mL de Cerefit B dans au moins 200 litres d'eau par hectare par application terrestre ou dans 40 à 50 litres d'eau par hectare par application aérienne aux premiers signes de maladie dans le champ et une deuxième application 14 à 21 jours plus tard.

EFFECTUER UN MAXIMUM DE 2 APPLICATIONS PAR SAISON DE Cerefit B SUR LES HARICOTS SECS COMESTIBLES. DÉLAI D'ATTENTE AVANT RÉCOLTE: 28 JOURS.

### ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec des équipements portatifs NE nécessitent PAS de zone tampon.

Il faut établir des zones tampons comme indiqué dans le tableau suivant entre la limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes), les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les fondrières, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marécages, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	orge, haricots, graines de l'alpiste des Canaries, maïs, avoine soya blé		1	0	1	1	1
Aérienne	avoine, haricots, maïs, orge, blé	aéronef	1	0	3	1	20
		hélicoptère	1	0	1	1	20

Pour les mélanges en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère) et appliquer en employant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes des produits entrant dans le mélange.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

### RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Fongicide Cerefit B contient un fongicide au groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide Cerefit B et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides:

- Dans la mesure de possible, alterner le fongicide Cerefit B ou les fongicides du même groupe 3 avec des fongicides qui appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés. Éviter d'appliquer plus que le nombre maximal de traitements ou de traitements consécutifs du fongicide Cerefit B tels que précisés dans cette étiquette, ou d'autres fongicides du même groupe, au cours d'une même saison.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informé Corteva Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité à Cerefit B Fongicide chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à [www.corteva.ca](http://www.corteva.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-33455-003-F

Remplace: CN-33455-002-F